Bulletin de la section académique du SNASUB

VOTEZ ! 13 AU 20 OCTOBRE Élections professionnelles

# Convergences de Basse-Normandie

Administration scolaire, universitaire et bibliothèques

Directeur de publication : François FERRETTE

Imprimé par la FSU-61, 16, rue étoupée, 61000 Alençon.

Supplément n°3 au numéro 5

**octobre 2011**

Prix de vente : 0,30 euro
Parution : trimestrielle
Numéro de CPPAP : 0615 S 08337
ISSN : 2112 - 7387

SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon - 09.77.50.72.99 / 06.11.64.15.57 / snasub-caen@orange.fr - chaque jour : 13h30 - 17h30

**ALENCON CDIS**

## *Elections du 13 au 20 octobre 2011*

## *Commission Consultative Paritaire des*

# *Contractuels administratifs, techniques, santé et sociaux*

# Votez FSU !

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le 30 septembre 2011

Dispensé de timbrage

## Sommaire

Page 1 : édito

Page 2 : Elections octobre 2011 - CCP contractuels

Page 3 : aide sociale

Page 4 : SNASUB - divers - pratiques.

**Pas de défense individuelle et collective sans organisation :**

**ADHÉREZ, RÉ-ADHÉREZ AU SNASUB !**

## *Edito*

Le Ministre du Budget a annoncé, fin juin 2011, la suppression de 30 500 fonctionnaires au budget 2012, dont 14 000 dans l'Education nationale.

Ces attaques permanentes contre le service public rendent la situation de plus en plus difficile pour son fonctionnement et entraîne une démotivation au travail.

le SNASUB/FSU regroupe les collègues de tous les secteurs et toutes les catégories sans exclusive, quelques soient leurs missions ; nous ne cherchons pas à être le syndicat de tel ou tel secteur ou catégorie, mais plutôt l'outil commun, qui permet la défense des droits individuels et collectifs de chacun. Nous pensons que ce qui nous unit est plus fort que ce qui peut nous diviser (nos statuts particuliers, un corporatisme instrumentalisé permettant la division des collègues).

C'est d'autant plus vrai dans cette période, où tout le jeu gouvernemental consiste à diviser les personnels entre eux - parfois contre les usagers - pour faire passer l'ensemble de sa politique de régression sociale. Beaucoup de salariés en ont assez et veulent l'exprimer. Une occasion s'offre à eux de dire leur ras-le-bol : votez massivement pour les listes conduites par la FSU et le SNASUB.

*François FERRETTE,*
*Secrétaire académique du SNASUB-FSU*

# Contractuels gérés par le rectorat - élections du 13 au 20 octobre 2011

Vous allez choisir vos représentants au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP). Le vote électronique, qui s'étale du 13 au 20 octobre 2011, a été retenu par les autorités ministérielles. **Nous vous conseillons de voter sans attendre dès le 13 octobre 2011.**

La CCP siège obligatoirement sur les questions de licenciement postérieur à la période d'essai et de sanction disciplinaire (autre que blâme et avertissement). Elle peut aussi intervenir sur les questions d'ordre individuel relative à la situation professionnelle (refus de temps partiel, de congé…)

**Rassemblement devant le rectorat, le 7 avril 2011 organisé par le SNASUB-FSU**

## *Une présence syndicale reconnue*

Les représentants du personnel de la FSU ont été à votre écoute lors des commissions réemploi fin août avec une permanence téléphonique syndicale. Le SNASUB a organisé plusieurs réunions d'informations ces dernières années et impulsé des pétitions pour la prise en compte de la précarité par les autorités académiques. Le SNASUB-FSU est intervenu en janvier puis au CTPA du 1er avril 2011 pour que vous ayez l'information fin mai du renouvellement des contrats pour l'été 2011. Le SNASUB a envoyé régulièrement des *infos-Contractuels* par mèls. Nous avons été constamment à vos cotés !

**Notre point de vue sur le projet de loi gouvernemental :**

- les seuls crédits disponibles pour la titularisation seront ceux inscrits au budget 2010. Si cela peut avoir un effet positif pour un certain nombre de contractuels, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'entre vous ne pourront prétendre à la titularisation du fait de la rigueur budgétaire.

- le réemploi ne sera possible qu'une seule fois, dans la limite d'un an de contrat effectif, pour les besoins saisonniers et temporaires. La FSU exige le réemploi de tous les agents non titulaires.

**Cora Gervais et Magali Hie se proposent de poursuivre leur engagement depuis 2008. Vous avez sans doute été en contact avec l'une d'elles, notamment au moment du réemploi.**

**Voter FSU**

**(SNASUB, SNICS, UNATOS, SNUAS),**

**c'est voter :**

**Cora Gervais et Magali Hie**

**Cora GERVAIS**

***Nous réclamons***

- Un **vrai plan de titularisation rapide** élaboré selon des modalités adaptées à chaque corps ;
- le **réemploi de toutes et de tous**, sur la base de contrat 12 mois, jusqu'à complète extinction de la précarité par voie de recrutement spécifique. Non à la destruction de l'emploi public ! Création de postes à la hauteur des besoins !
- **Traitement :** 300€ pour tous, calculés en points d'indice ; aucun salaire inférieur à 1600 euros nets !
- **Indemnités** : publication des textes réglementaires pour permettre aux agents non titulaires de percevoir les mêmes indemnités que les titulaires.
- **Allocation d'Aide de Retour à l'Emploi** : chaque année, nombre de contractuels sont en situation financière difficile à cause des versements tardifs de l'ARE. Nous demandons un versement dès le premier mois de chômage.
- **Action sociale** : accès aux prestations dès le premier jour du contrat, quelle que soit sa durée. Il est particulièrement choquant que les plus précaires n'aient aucune aide de la part de l'employeur.

**Du 13 au 20 octobre, vous voterez également pour le Comité Technique Académique (CTA). Cora Gervais est aussi présente sur la liste proposée par la FSU. Un autre vote pour le Comité technique ministériel devra être fait au même moment.**

# Aide sociale à destination des contractuels gérés par le rectorat

## MOBILITE

Peuvent bénéficier d'une aide financière, les ATOSS Contractuels, nommés à plus de 20 km (trajet domicile/travail) ou sur plusieurs établissements (communes non limitrophes). Il faut avoir un contrat d'au moins six mois sans interruption (ou l'équivalent obtenu par plusieurs petits contrats successifs). Le montant est proratisé en fonction de la durée du contrat. Le montant mensuel tient compte du quotient familial.

Contrat 10 mois : 500 euros pour l'année
Contrat inférieur à 10 mois : au prorata

Remarque : les personnels qui bénéficient de la prise en charge partielle de leur abonnement de transport en commun « domicile-travail » au titre du décret du 22 décembre 2006 ne peuvent pas bénéficier de l'ASIA Mobilité.

| Quotient familial | Montant mensuel |
|---|---|
| 0 à 6 100 € | 50€ |
| 6 101 à 11 000 € | 40€ |
| Au-delà de 11 000€ | 30€ |

## BAFA

Quotient familial inférieur ou égal à 12 000 €
1 aide par an ; pour l'agent et/ou ses enfants

Dépôt des dossiers avant le 8 novembre de l'année en cours;

**Formation générale : 300 €**
**Approfondissement : 200 €**

dans la limite du reste à charge.
Cette aide concerne notamment les agents non titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public d'au mois 6 mois et rémunérés sur le budget de l'Etat. Les personnels contractuels doivent être sous contrat au moment de l'inscription à la formation ou en renouvellement de contrat lors du dépôt du dossier dès lors que les conditions d'attribution sont remplies.

## FIN DE CONTRAT

**Concerne les ATOSS contractuels en fin de contrat entre le 30/06 et le 31/07 :**
- un montant de 400 € pour les personnes seules et les couples ayant un conjoint sans aucune ressource en fin de contrat entre le 30/06 et le 15/07
- un montant de 200 € pour les personnes seules et les couples ayant un conjoint sans aucune ressource en fin de contrat au 31/07.

**CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

**REVENUS DECLARES AVANT ABATTEMENTS ANNEE N-1**
**NOMBRE DE PARTS***

*** nombre de parts =**
**1 part pour le foyer fiscal + 0,5 part par personne vivant au foyer**

**Exemple: 1 couple + 2 enfants = 1 + (4x0,5) = 3 parts**

## A qui s'adresser ?

Voir les assistantes sociales de votre secteur. Les coordonnées sont ici :

http://www.ac-caen.fr/ressources-humaines_101_action-sociale.html

## VACANCES

Une aide par an et par agent dans la limite de la dépense engagée
Séjour hors PIM et SRIAS
Durée minimum du séjour : 3 nuitées
Dépôt du dossier avant le 8 novembre de l'année en cours

| Quotient familial | Montant |
|---|---|
| 0 à 9 000 € | 200€ |
| 9 001 à 12 000 € | 100€ |

Cette aide concerne notamment les agents non titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public d'au mois 6 mois et rémunérés sur le budget de l'Etat (enseignants et administratifs). Les personnels contractuels doivent être sous contrat au moment du séjour ou en renouvellement de contrat lors du dépôt du dossier dès lors que les conditions d'attribution sont remplies.

## LOISIRS

dans la limite de la dépense engagée
Une aide par an ; concerne l'agent lui-même
Adhésion club (annuelle), abonnement culturel (annuel), pass vacances, activités culturelles,
sportives, artistiques. Dossier à déposer dans les deux mois suivant l'adhésion et avant le 8 novembre de l'année en cours.

| Quotient familial | Montant |
|---|---|
| 0 à 9 000 € | 100€ |
| 9 001 à 12 000 € | 75€ |

Cette aide concerne notamment les agents non titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public d'au mois 6 mois et rémunérés sur le budget de l'Etat (enseignants et administratifs). Les personnels contractuels doivent être sous contrat au moment de l'adhésion ou en renouvellement de contrat lors du dépôt du dossier dès lors que les conditions d'attribution sont remplies.

**Chaque année, le SNASUB-FSU édite un mémento qui présente l'ensemble de vos droits.**

**Temps de travail, congés, rémunérations, formation, retraite…**

**Vous y puiserez les informations dont vous avez besoin.**

**Commandez le dès maintenant !**

**Contact : SNASUB, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon**

# Dans l'académie de Caen, le SNASUB, c'est :

## - une présence quotidienne

pour répondre à toutes vos questions,

## - un accompagnement de toutes et tous

quel que soit le corps, titulaire et non titulaire,

## - un site internet

les informations sont régulièrement mises à jour

## - un syndicalisme de lutte

pour défendre nos postes, nos retraites, nos salaires…

## Calendrier paie 2011

| Mois de la paye | Date de remise | Date de valeur (sur votre compte en banque) |
|---|---|---|
| OCTOBRE | 25 | 27 |
| NOVEMBRE | 24 | 28 |
| DECEMBRE | 19 | 21 |


**SNASUB-FSU**
**48, rue du Val Noble**
**61 000 Alençon**
permanence syndicale quotidienne
**de 13h30 à 17h30**

**Secrétaire académique**
François FERRETTE
09.77.50.72.99 / 06.11.64.15.57
sa@snasub-caen.fr

**Trésorière académique**
Christel ALVAREZ
02.31.81.68.68
christel.alvarez@snasub-caen.fr

**Secteur Contractuels**
Geneviève TRUFFOT
02.31.30.15.69
(après 18h) 06.65.20.71.81
genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr

**Correspondante EPLE**
Lydie PERIER
02.33.95.46.46
lydieperier@orange.fr

**Correspondant Université**
Guillaume Condette
02.31.56.52.21
guillaume.condette@unicaen.fr

**Correspondant Rectorat**
Geneviève TRUFFOT
02.31.30.15.69 / 06.65.20.71.81
genevieve.salmero-truffot@ac-caen.fr

**Correspondant IA 14**
Elisabeth AMOURDEDIEU
02.31.45.95.82
Elisabeth.Amourdedieu@ac-caen.fr

**Correspondant CROUS**
Christian EURY
c.eury@crous.unicaen.fr

**Commission mensuelle « aide sociale » - CAAS**
Dominique MOUTRY
02.31.45.96.96
dominique.moutry@ac-caen.fr

**Hygiène et Sécurité (CHSA)**
Benoit DELANNOY
06.17.58.06.99
benoit.delannoy@snasub-caen.fr


**valeur brute du point d'indice**
**au 1er juillet 2010**

4,630291 €